

## PROFIL DE COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

**Août 2019**

L'INM est une organisation indépendante et non partisane qui a pour ambition d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique. L'action de l'INM a pour effet d'encourager la participation citoyenne et de contribuer au développement des compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

Le Conseil d'administration de l'INM est actuellement composé de 16 membres, incluant la direction générale.

### **1. Portée**

Le profil de compétences et d'expériences réfère à un ensemble de savoir, de savoir-faire et de savoir-être que devraient maîtriser les membres afin de pouvoir exercer adéquatement les responsabilités qui leur incombent.

Les compétences figurant dans le profil correspondent à des attentes signifiées et à des exigences que le Conseil d'administration présente pour que les membres puissent se qualifier à ce titre.

Le profil permet de préciser les compétences et expériences recherchées de la part de chacun des membres à titre individuel, mais aussi de déterminer, dans un souci de complémentarité, celles que devrait maîtriser le Conseil dans son ensemble. La maîtrise de compétences et de qualités particulières est nécessaire au sein du Conseil d'administration afin de lui permettre d'assumer efficacement son rôle et ses responsabilités.

Le profil consiste en un cadre de référence dont l'utilisation sera réservée aux fins de la nomination des candidats à un poste de membre du Conseil d'administration.

### **2. Responsabilités des membres**

En vertu de la nature et de l'étendue des fonctions dévolues au Conseil d'administration de l'INM, les membres sont tenus d'accomplir leur mandat avec diligence, honnêteté, transparence et loyauté.

L'obligation de diligence requiert pour chaque membre d'être présent à chaque réunion du Conseil ou du comité auquel il siège, de consacrer le temps nécessaire à la préparation de chaque réunion, de s'assurer de disposer de l'information suffisante avant que ne soit rendue une décision du Conseil, de faire part à la présidence du Conseil ou d'un comité de toute entrave à sa contribution ou de tout conflit d'intérêts pouvant affecter le cours des échanges, de participer activement aux discussions et de s'assurer que les procès-verbaux reflètent adéquatement les résolutions adoptées et les discussions entourant chacune d'elles.

L'obligation d'honnêteté, de transparence et de loyauté implique que le membre du Conseil d'administration a pour premier objectif l'intérêt supérieur l'INM en tenant compte des enjeux présents. Cette obligation implique que l'administrateur le membre agit dans le seul intérêt de l'organisation.

À titre informatif, le Conseil tient annuellement 8 rencontres d'environ 3 heures chacune et les rencontres ont lieu le lundi soir à 18h à Montréal. Il est possible pour un membre du Conseil de participer par téléconférence. Un membre doit également participer à l'un des trois comités du Conseil : Comité de gouvernance; Comité des finances et Comité Stratégie. Le nombre de séances des comités peut varier de 8 à 12, selon les travaux à réaliser.

Le mandat d'un membre du Conseil est de deux ans et il est renouvelable. Historiquement, les personnes élues au Conseil de l'INM ont siégé pendant plus d'un mandat ce qui leur a permis de mieux saisir les enjeux de cette organisation. Cela permet aussi une meilleure continuité au Conseil et des débats plus éclairés.

### **3. Compétences requises de tous les membres**

Les attributs et les compétences de base sont les habiletés et les comportements que doivent posséder tous les membres du Conseil d'administration :

- Un haut niveau d'intégrité, d'éthique, de discrétion et de probité;
- L'aptitude, acquise par la formation professionnelle ou l'expérience, à comprendre les enjeux culturels, stratégiques, économiques et politiques reliés aux activités de l'INM;
- L'aptitude à apprécier l'impact des enjeux, des politiques et des décisions de l'INM et être en mesure d'influencer l'orientation des travaux du Conseil;
- Un jugement éclairé et un esprit analytique pour être en mesure de comprendre des situations ou problèmes complexes, de tenir compte du point de vue des diverses parties intéressées de façon impartiale, d'émettre des conseils judicieux et de participer activement aux travaux du Conseil;
- Un esprit d'équipe permettant de travailler à l'avancement des travaux du conseil et être solidaire des positions du Conseil;
- Des compétences en communication lui permettant d'exprimer clairement ses idées au sein du Conseil et de favoriser le dialogue et l'échange d'information entre les membres;
- Les qualités suivantes : ouverture d'esprit et objectivité.

#### **4. Compétences et expériences en lien avec les activités de l'INM**

L'INM souhaite avoir au Conseil un éventail de compétences et d'expériences diversifiées qui correspondent à ses besoins et à ses responsabilités.

Il est ainsi souhaité que les membres du Conseil aient une ou plusieurs formations ou expériences pertinentes dans les domaines suivants :

- Administration publique
- Affaires juridiques / réglementation
- Communications et relations publiques
- Comptabilité et audit
- Connaissance sectorielle (Jeunesse)
- Connaissance sectorielle (Milieu de l'éducation)
- Connaissance sectorielle (Milieu municipal)
- Connaissance sectorielle (Santé)
- Connaissance sectorielle (Vie démocratique et institution)
- Développement des affaires
- Entrepreneuriat
- Expérience au sein d'un Conseil d'administration
- Gestion des risques
- Gestion organisationnelle
- Gouvernance
- International
- Collecte de fonds, financement
- Marketing, vente et commercialisation
- Participation citoyenne
- Planification stratégique
- Planification stratégique
- Relation avec le gouvernement
- Rémunération
- Ressources humaines
- Technologies de l'information et médias sociaux

#### **5. Diversité**

Le Conseil estime que la diversité constitue un atout important qui lui permet de veiller à ce que les membres du Conseil et de la direction disposent des perspectives, de l'expérience et de l'expertise voulues pour assurer une saine gouvernance de l'INM.

S'inscrivant dans une culture axée sur la diversité et l'inclusion qui privilégie divers points de vue et diverses opinions et est exempte de discrimination et de préjugés conscients ou inconscients, dans le cadre de sa recherche de candidats qualifiés pour un poste de membre du Conseil, l'INM est soucieux d'inclure des groupes, des connaissances et des points de vue diversifiés.

Ainsi, il prend en considération le niveau de représentation des femmes au sein du Conseil, de même qu'il accorde une attention particulière aux candidatures provenant de divers milieux culturels et géographiques et ayant des perspectives différentes, ainsi que provenant de différents groupes d'âge.